

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 juin 2013, à 19 h30, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriel, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Le siège du district 7 est vacant.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-06-641 ORDRE DU JOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 juin 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.3 Règlement de zonage n° 1275-176-01 / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 18.6 Retrait / Règlement de zonage n° 1275-176-01 / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 3 juin 2013

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.5 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Tournoi de golf / Commandite
- 4.6 Association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec / Aide financière
- 4.9 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2013
- 4.10 Fondation Richelieu des Trois-Lacs / Tournoi de golf annuel / Commandite
- 4.11 Ratification / Non-renouvellement / Entente relativement à la sécurité incendie / Vaudreuil-sur-le-Lac et Île-cadieus / Règlement n° 1449

5. GREFFE

- 5.1 Servitude de conservation / Acquisition / Lot 1 543 525 / Autorisation signature
- 5.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-25 / Services professionnels / Élections municipales 2013

- 5.3 Règlement de zonage n° 1275-176-01 / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt des listes des comptes
6.2 Modification / Divers règlements d'emprunt / Clause de paiement comptant

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Convention collective de travail des employés cols bleus / Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) / Autorisation signature
7.2 Service des travaux publics / Embauches temporaires / Journaliers / période estivale 2013
7.3 Service des loisirs et de la vie communautaire / Embauche temporaire / concierge de soir
7.4 Service des eaux / Embauche temporaire / Étudiante en traitement de l'eau potable
7.5 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier étudiant / Période estivale 2013

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-29 / Fourniture et installation d'un bras articulé d'arrosage incluant un réservoir monté sur remorque sur un tracteur multifonctions de marque « Holder modèle C992 »
13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Briand direction sud-ouest / Intersection rue Bastien
13.3 Critères d'évaluation et de pondération / Travaux de construction de planage et resurfaçage sur une partie de l'avenue Saint-Charles / Appel d'offres n° 401-110-13-33

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.8 / Services d'ingénierie / Surveillance / Travaux liés au projet de mise à niveau de la station d'épuration

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-14 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2013 / Rue Boyer
15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1653.3 / Travaux de pavage, bordrues et éclairage / Rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully / Règlement n° 1653
15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-R1652.2 / Travaux de pavage, bordrues, trottoirs et éclairage / Rues Maurice-Richard, Jean-Béliveau, Toe-Blake et Jacques Plante / Règlement n° 1652
15.6 Projet de développement APL / 2905 à 2933, boulevard de la gare / MDDEFP / Autorisation de transmission de documents
15.7 Ordre de changement n° 1 / Aménagement d'un terrain de pétanque dans le parc Louise-Josephite / Appel d'offres n° 401-110-13-09
15.8 Ordre de changement n° 118 et 119 / Construction du centre multisports / Règlement n° 1601

16. URBANISME

16.1 Dérogation mineure / 3031, boulevard de la Gare / Réduction largeur zone tampon / Accès à la rue / Lot 4 421 020 / Zone C2-1005 / CCU n° 13-05-70

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Adoption / Règlement n° 2005-06 / Augmentation / Fonds de roulement

18.2 Adoption / Règlement n° 1505-01 / Règlement modifiant le règlement n° 1505 afin de rendre obligatoire l'installation de compteurs d'eau dans les bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels

18.4 Avis de motion / Règlement n° 1292-03 / Règlement modifiant le règlement sur le régime de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion afin de prévoir de nouvelles règles de financement

18.5 Avis de motion / Règlement n° 1665 / plans et devis / surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'agrandissement et de mise à niveau de l'usine de filtration

18.6 Retrait / Règlement de zonage n° 1275-176-01 / Création zone H3-535 à même la zone P3-513 / Secteur rue Galt à l'ouest de la rue Sherwood

19. DIRECTION GÉNÉRALE

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-06-642 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation et la séance ordinaire du 3 juin 2013 soit et ils sont, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

13-06-643 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-06-644 CLUB OPTIMISTE VAUDREUIL-DORION / TOURNOI DE GOLF / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf du Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les profits générés lors de cet événement serviront à planifier et mettre en place des activités pour les jeunes de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé au Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion un montant de deux cent cinquante dollars (250 \$), soit deux (2) commandites d'un trou à cent vingt-cinq dollars (125 \$) chacune, dans le cadre du tournoi de golf qui se tiendra le 15 juin 2013 au club de golf St-Zotique;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-645 ASSOCIATION AMIS ET PROPRIÉTAIRES DE MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Association Amis et propriétaires de maisons anciennes du Québec (APMAQ) à la Maison Tresler de Vaudreuil-Dorion les 20, 21 et 22 septembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde une aide financière de quatre cents dollars (400 \$) à l'APMAQ pour contribuer au bon succès de l'événement.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-646 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2013

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. Claude Beaudoin soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2013.

« ADOPTÉE »

13-06-647 FONDATION RICHELIEU DES TROIS-LACS / TOURNOI DE GOLF ANNUEL / COMMANDITE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel de la Fondation Richelieu des Trois-Lacs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé un montant de cinq cents dollars (500 \$) à la Fondation Richelieu des Trois-Lacs à titre de commandite pour le tournoi de golf annuel organisé par la Fondation Richelieu des Trois-Lacs qui se tiendra le 14 juin 2013 au club de golf Rivière-Rouge de Coteau-du-Lac;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-648 RATIFICATION / NON-RENOUVELLEMENT / ENTENTE RELATIVEMENT À LA SÉCURITÉ INCENDIE / VAUDREUIL-SUR-LE-LAC ET ÎLE-CADIEUX / RÈGLEMENT N° 1449

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'avis de non-renouvellement de l'entente relative à la sécurité incendie avec le Village de Vaudreuil-sur-le-Lac et la Ville de l'Île-Cadieux transmis par le greffier le 12 juin 2013.

« ADOPTÉE »

13-06-649 SERVITUDE DE CONSERVATION / ACQUISITION / LOT 1 543 525 / AUTORISATION SIGNATURE

CONSIDÉRANT un projet de développement déposé par Groupe immobilier Grilli sur le lot 4 991 951;

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) requiert la compensation de certains milieux humides détruits par la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT l'acceptation par le MDDEFP de l'établissement d'une servitude de conservation à cette fin sur le lot 1 543 525 cédée par Groupe immobilier Grilli à la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville accepte la cession de ladite servitude de conservation et désigne à cette fin le lot 3 800 690 comme fond dominant;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se porter ultérieurement acquéreur dudit lot, le tout sans considération;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude de conservation du lot 1 543 525 avec le Groupe immobilier Grilli ainsi que tout document requis à cette fin;

QUE le maire et le greffier soient également autorisés à signer ultérieurement un acte d'acquisition dudit lot, le tout sans considération, ainsi que tout document requis à cette fin.

« ADOPTÉE »

13-06-650 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-25 / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels – Élections municipales 2013, deux (2) soumissions ont été reçues, au plus tard à 16 h, le 3 juin 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 12 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence ACCEO Solutions, 6100 – 75, Queen, Montréal (Québec) H3N 2N6, pour les services professionnels – Élections municipales 2013 et ce, pour un montant de vingt-huit mille deux cent vingt-huit dollars et soixante et onze cents (28 228,71 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-25;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-651 RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275-176-01 / CRÉATION ZONE H3-535 À MÊME LA ZONE P3-513 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 17 juin 2013, de 9 h à 19 h, pour le Règlement n° 1275-176-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H3-535 à même la zone P3-513 »

13-06-652 DÉPÔT DES LISTES DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 10 mai 2013 totalisant un montant de quatre millions deux cent vingt mille trois cent cinquante et un dollars et soixante-cinq cents (4 220 351,65 \$) ainsi que de celle du 31 mai 2013 totalisant un montant de deux millions cinquante mille trois cent quatre-vingt-onze dollars et cinquante-quatre cents (2 050 391,54 \$).

13-06-653 MODIFICATION / DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT / CLAUSE DE PAIEMENT COMPTANT

CONSIDÉRANT que la formulation de la clause de paiement comptant contenue dans divers règlements d'emprunt entraîne une certaine confusion quant à la date limite où le contribuable peut effectuer son paiement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite clause dans tous les règlements où cette formulation apparaît déficiente;

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes* permet de modifier un règlement par résolution lorsque cette modification n'entraîne par une hausse du fardeau fiscal des contribuables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la clause de paiement comptant contenues aux règlements suivants :

563, 1091, 1110, 1112, 1115, 1121, 1122, 1123, 1132, 1134, 1142, 1158, 1170, 1171, 1172, 1179, 1180, 1184, 1210, 1212, 1213, 1219, 1238, 1241, 1254, 1255, 1257, 1261, 1263, 1281, 1290, 1304, 1306, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1320, 1321, 1322, 1328, 1329, 1335, 1337, 1343, 1363, 1364, 1365, 1366, 1370, 1381, 1382, 1397, 1399, 1409, 1410, 1411, 1415, 1419, 1420, 1421, 1422, 1424, 1431, 1433, 1436, 1439, 1442, 1445, 1453, 1455, 1456, 1457, 1458, 1459, 1460, 1462, 1472, 1473, 1482, 1483, 1484, 1503, 1506, 1511, 1515, 1516, 1517, 1518, 1519, 1529, 1539, 1540, 1541, 1543, 1546, 1549, 1551, 1557, 1574, 1575, 1576, 1581, 1602, 1603, 1604, 1613, 1627, 1632, 1634, 1652 et 1653

soit remplacée par la clause suivante :

« Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe sur une base autre que la valeur peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article pertinent du règlement.

Le paiement doit être effectué dans les 30 jours suivant l'expédition par le trésorier d'un avis informant le contribuable de cette possibilité. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 547.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempt l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement. »

« ADOPTÉE »

**13-06-654 CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLEUS /
SYNDICAT MANUEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE LA VILLE DE
VAUDREUIL-DORION (CSN) / AUTORISATION SIGNATURE**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M. Guy Pilon, maire, M. Martin Houde, directeur général adjoint et M^{me} Isabelle Bureau, directrice des ressources humaines à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective de travail des employés cols bleus à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN).

« ADOPTÉE »

**13-06-655 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHES TEMPORAIRES /
JOURNALIERS / PÉRIODE ESTIVALE 2013**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 4 juin 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche des personnes suivantes à titre de journalier(ère)s temporaires, au sein du Service des travaux publics au plus tôt à compter du :

10 juin 2013 : M. Marc-André Noël

17 juin 2013 : M. David Sturkenboom

selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 26 semaines et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1); le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-656 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE
TEMPORAIRE / CONCIERGE DE SOIR**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Marc Brunet, chef de division – Sports et logistique du Service des loisirs et de la vie communautaire en date du 5 juin 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Maxime Gagné à titre de concierge de soir, au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, à compter du 5 juin 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1); le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-657 SERVICE DES EAUX / EMBAUCHE TEMPORAIRE / ÉTUDIANTE EN TRAITEMENT
DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 3 juin 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Tassbih El Moutarajji El Alaoui à titre d'étudiante en traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, pour la période comprise entre le 17 juin 2013 et le 30 août 2013 et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » - employé étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus; le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-658 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER
ÉTUDIANT / PÉRIODE ESTIVALE 2013**

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Christian Janelle, chef de division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs du Service des travaux publics en date du 30 mai 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Jordan Marion-Gallant à titre de journalier étudiant, au sein du Service des travaux publics, à compter du 5 juin 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour un maximum de 16 semaines, et ce, au salaire prévu à l'annexe « D » - employé étudiant » de la convention collective de travail des employés cols bleus (classe 1) ; le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**13-06-659 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-13-29 /
FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN BRAS ARTICULÉ D'ARROSAGE
INCLUANT UN RÉSERVOIR MONTÉ SUR REMORQUE SUR UN TRACTEUR
MULTIFONCTIONS DE MARQUE « HOLDER MODÈLE C992 »**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture et installation d'un bras articulé d'arrosage incluant un réservoir monté sur remorque sur un tracteur multifonctions de marque « Holder modèle C992 », une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 4 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n^o 401-110-13-29;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Équipement JKL inc., 3305, boul. des Entreprises, Terrebonne, (Québec), J6X 4J9, pour la fourniture et installation d'un bras articulé d'arrosage incluant un réservoir monté sur remorque sur un tracteur multifonctions de marque « Holder modèle C992 » au montant de vingt et un mille trois cent quatre-vingt-cinq dollars et trente-cinq cents (21 385,35 \$) incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n^o 401-110-13-29;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période 5 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-660 CIRCULATION / ARRÊT OBLIGATOIRE / RUE BRIAND DIRECTION SUD-OUEST / INTERSECTION RUE BASTIEN

CONSIDÉRANT la demande d'ajouter un arrêt obligatoire sur la rue Briand direction sud-ouest à l'intersection de la rue Bastien;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 22 mai 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil décrète l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Briand direction sud-ouest à l'intersection de la rue Bastien;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-06-661 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE SAINT-CHARLES / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-33

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé en date du 4 juin 2013 par Robert Montpellier, chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public pour les travaux de planage et resurfaçage sur une partie de l'avenue Saint-Charles.

« ADOPTÉE »

13-06-662 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1605.8 / SERVICES D'INGÉNIEURIE / SURVEILLANCE / TRAVAUX RELIÉS AU PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services d'ingénierie pour la surveillance des travaux – Mise à niveau de la station d'épuration, trois (3) soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 12 juin 2013;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 13 juin 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Services exp inc., 1000, avenue Saint-Charles, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P5, pour les services d'ingénierie pour la surveillance des travaux – Mise à niveau de la station d'épuration et ce, pour un montant de cinq cent soixante-quatre mille soixante-sept dollars et trente-cinq cents (564 067,35 \$), incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1605.8;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

13-06-663 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-14 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE 2013 / RUE BOYER

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2013, rue Boyer, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-14;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sanexen Services Environnementaux inc., 9935, avenue de Catania, entrée 1, bureau 200, Brossard, (Québec), J4Z 3V4, pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable 2013, rue Boyer au montant de quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (492 552,90 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-14;

QUE le transfert budgétaire suivant soit autorisé :

DE :	01-111-00-100	Taxes foncières	121 500 \$
À :	03-200-00-721	Transfert act. Invest.-infrastructures	121 500 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-06-664 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1653.3 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDRUES ET ÉCLAIRAGE / RUES MOZART, STRAUSS, BEETHOVEN, RAVEL, CHOPIN ET LULLY / RÈGLEMENT N° 1653

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully, six (6) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 4 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, quatre (4) des six (6) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1653.3;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boul. St-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully au montant de un million cent soixante-huit mille sept cent neuf dollars et cinquante-cinq cents (1 168 709,55 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-1653.3;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1653.

« ADOPTÉE »

13-06-665 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-R1652.2 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDRUES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / RUES MAURICE-RICHARD, JEAN-BÉLIVEAU, TOE-BLAKE ET JACQUES PLANTE / RÈGLEMENT N° 1652

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage des rues Maurice-Richard, Jean-Béliveau, Toe-Blake et Jacques Plante, cinq (5) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 10 juin 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois (3) des cinq (5) soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-R1652.2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125, boul. St-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Mozart, Strauss, Beethoven, Ravel, Chopin et Lully au montant de un million quatre-vingt-dix mille quatre cent vingt-huit dollars et trente-six cents (1 090 428,36 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-1652.2;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1652.

« ADOPTÉE »

13-06-666

PROJET DE DÉVELOPPEMENT APL / 2905 À 2933, BOULEVARD DE LA GARE / MDDEFP / AUTORISATION DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT le projet commercial intégré nommé « APL », qui sera localisé aux 2905 à 2933 Boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la résolution n° 12-06-622 autorisant la transmission des plans et devis de ce projet au Ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT les plans et devis de ce projet ont subi des modifications et que ceux-ci sont maintenant finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que le promoteur Développement APL doit obtenir une modification d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), émis par le MDDEFP, pour les changements apportés aux plans et devis;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance d'une modification d'autorisation à être émise par le MDDEFP;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est aussi nécessaire pour autoriser les professionnels mandatés par le promoteur soit en l'occurrence, Équation Groupe conseil, à transmettre les modifications des plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir la modification d'autorisation du MDDEFP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier soit autorisé à transmettre une lettre au MDDEFP, aux fins de confirmer que la Ville n'a aucune objection à la délivrance d'une modification d'autorisation par ledit ministère et qu'elle confirme au moyen de cette résolution qu'elle ne prendra pas possession de ces réseaux, en vue d'en faire l'exploitation;

QUE la Ville autorise Equation Groupe conseil à transmettre au MDDEFP, pour fins d'émission d'une modification d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE, les plans et devis modifiés pour les travaux de construction des services d'eau potable, d'égouts sanitaire et pluvial qui desserviront les bâtiments et le stationnement de ce projet intégré, le tout conditionnellement à ce que ces documents soient accompagnés d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission desdits plans et devis et la non-objection d'une modification d'autorisation par le MDDEFP et une attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

**13-06-667 ORDRE DE CHANGEMENT N^o 1 / AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PÉTANQUE
DANS LE PARC LOUISE-JOSEPHTE / APPEL D'OFFRES N^o 401-110-13-09**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 1 relié au projet « Aménagement d'un terrain de pétanque dans le parc Louise-JosephTE – Appel d'offres n^o 401-110-13-09 » totalisant un montant de mille quatre-vingt-sept dollars et soixante-dix cents (1 087,70 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**13-06-668 ORDRE DE CHANGEMENT N^{OS} 118 ET 119 / CONSTRUCTION DU CENTRE
MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^o 1601**

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{OS} 118 et 119 reliés au projet « Construction d'un centre multidisciplinaire – Règlement n^o 1601 » totalisant un montant de quatre-vingt-deux mille dollars quatre-vingt-quatorze dollars et quarante-cinq cents (82 094,45 \$), taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**13-06-669 DÉROGATION MINEURE / 3031, BOULEVARD DE LA GARE / RÉDUCTION
LARGEUR ZONE TAMPON / ACCÈS À LA RUE / LOT 4 421 020 / ZONE C2-1005 /
CCU N^o 13-05-70**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe Montoni (1995) Division Construction inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n^o 13-05-70 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 1^{er} juin 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3031, boulevard de la Gare;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3031, boulevard de la Gare afin d':

- autoriser une zone tampon arrière, sur la section comprise entre la ligne de lot latérale est et la limite ouest du bâtiment principal, d'une largeur de 4 mètres en dérogation à l'article 3.2.10.2 du règlement de zonage 1275 qui prévoit une largeur minimale de 10 mètres.
- autoriser un accès à la rue d'une largeur de 16 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.3.1 du règlement de zonage 1275 qui prévoit une largeur maximale de 11 mètres.

« ADOPTÉE »

**13-06-670 ADOPTION / RÈGLEMENT N^o 2005-06 / AUGMENTATION / FONDS DE
ROULEMENT**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n^o 2005-06 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 2005-06 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 000 000 \$ à même une partie du surplus accumulé non affecté de son fonds général ».

« ADOPTÉE »

13-06-671 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1505-01 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1505 AFIN DE RENDRE OBLIGATOIRE L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS LES BÂTIMENTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1505-01 et renoncent à sa lecture;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1505-01 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement n° 1505 afin de prévoir l'installation de compteurs d'eau dans les établissements d'entreprises existants. ».

« ADOPTÉE »

13-06-672 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1292-03 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION AFIN DE PRÉVOIR DE NOUVELLES RÈGLES DE FINANCEMENT

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un Règlement modifiant le Règlement n° 1292 du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

13-06-673 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1665 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / HONORAIRES PROFESSIONNELS / TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux d'agrandissement et de mise à niveau de l'usine de filtration en décrétant un emprunt de vingt-cinq millions sept cent vingt mille dollars (25 720 000 \$) à ces fins.

13-06-674 RETRAIT / RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275-176-01 / CRÉATION ZONE H3-535 À MÊME LA ZONE P3-513 / SECTEUR RUE GALT À L'OUEST DE LA RUE SHERWOOD

CONSIDÉRANT le certificat des résultats du registre tenu du règlement n° 1275-176-01 déposé lors de la séance du 17 juin 2013;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter du secteur concerné était de 179;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 29;

CONSIDÉRANT que 33 personnes habiles à voter ont apposé leur signature au registre;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, le règlement n'a pas été approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT les articles 558 et 559 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil retire le Règlement n° 1275-176-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone H3-535 à même la zone P3-513 ».

« ADOPTÉE »

13-06-675 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-06-676 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-06-677 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier